

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers	
en exercice:	33
Présents :	25
Absents :	2
Procurations :	6
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jacky MAILLE, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIE, Christine LATAPIE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Stanislas LIPINSKI, Valérie ABADIE-ROQUES, Franck TOURNERET, Rachida EL HAOUARI, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Jean-Marc LACOMBE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Mathieu GINESTET, Amar GUENDOUZI.

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Dominique BEC (pouvoir à Françoise VITIELLO), Ludvine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Virginie NAYROLLES (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONTJAUX).

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT, Christian GIRAUD (arrivé à 19h19).

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

INF/94-2022**Approbation de la charte des usages numériques
et du système d'information de la Ville d'Onet-le-Château**

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 19 septembre 2022 (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 4).

ENTENDU que le développement des technologies de l'information et de la communication conduit le personnel, les élus de la ville et du CCAS, le personnel de la MJC d'Onet-le-Château et de l'Amicale du personnel à utiliser dans leur travail quotidien l'outil informatique, les réseaux et les services de communication numérique pour l'exécution de leurs missions.

CONSIDERANT que cette utilisation peut comporter un certains nombres de risques à la fois techniques mais également juridiques pouvant engager la responsabilité de la collectivité et de ses agents.

CONSIDERANT que la charte des usages numériques et du système d'information de la ville d'Onet-le-Château définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et téléphoniques et des ressources extérieures via les outils de communication de la ville.

CONSIDERANT que cette charte a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques d'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées.

CONSIDERANT que ces risques imposent le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite.

CONSIDERANT que l'imprudence, la négligence ou la malveillance d'un utilisateur peuvent en effet avoir des conséquences graves de nature à engager sa responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur ainsi que celle de la Collectivité.

CONSIDERANT le projet de charte transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

CONSIDERANT que cette charte prendra effet dès lors qu'elle sera approuvée par le Conseil Municipal et que chaque utilisateur des réseaux de la Collectivité en aura communication et devra signer un récépissé de prise de connaissance et d'engagement du respect de ladite charte.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la charte des usages numériques et du système d'information de la ville d'Onet-le-Château telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **03 OCT. 2022**

Et de la publication le : **03 OCT. 2022**